

N° 52 • juin 2013



# Légend'aire

un concept qui mise à la fois sur le service et sur l'émerveillement des enfants.





# Watchdata

évolue sur le marché porteur des cartes à puce

Rubrique Chiffres Club Entreprises







# En attendant le choc de simplification annoncé...

éjà abordé dans le précédent numéro de PA, le thème des normes nous a semblé assez important pour y revenir avec de nouveaux témoignages de chefs d'entreprise, exaspérés par une multiplication de règles, parfois même inapplicables.

Cette prolifération a pour double conséquence de les freiner dans leur développement et de générer des frais supplémentaires, qui imputés au client final, viennent baisser leur compétitivité sur les marchés extérieurs.

Évoqué en son temps par Nicolas Sarkozy qui avait promis, s'il était réélu, de supprimer deux normes anciennes pour toute nouvelle norme créée, le sujet est revenu sur la scène en avril dernier avec l'annonce par François Hollande d'un « choc de simplification ». Objectif : débrider l'activité économique et relancer la croissance.

Reste qu'il faudrait un sacré coup de pied dans le système pour faire s'effondrer la mécanique, ce qui, ne l'oublions pas aurait pour effet collatéral de remettre en cause tout le pan de l'économie - cabinet d'études, experts, conseils... - qu'elle a généré et qu'elle alimente en abondance depuis des années!





• Nicolas Desanti Pour que les règles soient appliquées, il faut qu'elles soient applicables

« Situé à Aix-en-Provence, le Château de la Pioline, est un hôtel quatre étoiles qui a pour cadre un bâtiment classé historique. Si je veux être en conformité avec les normes PMR — personnes à mobilité réduite —, j'ai le choix entre deux solutions », explique Nicolas Desanti. « Soit je casse tout, soit je demande des dérogations longues et compliquées et dans ce cas, mon attitude risque d'être mal perçue par le public concerné, sensé pouvoir se déplacer seul dans les établissements recevant du public (EPR).

Les règles concernant les PMR constituent un bon exemple, c'est une réponse satisfaisante pour le lobby des PMR, mais en pratique comment fait-on appliquer les consignes?

Si l'on ne répond pas correctement au cahier des charges, on risque d'être déclassé. On est dans une spirale non vertueuse, handicapante au quotidien, car tout cela entraine des frais et un ralentissement du développement et de la productivité! On s'enferre dans un système où les lois servent plus de faire-valoir que pour être réellement appliquées. Personnellement, je déplore qu'elles ne soient pas faites par des professionnels du secteur.

La décision de mise aux normes était une bonne chose en soi dans la mesure où elle visait à remettre le parc hôtelier français au niveau où il devrait être, mais il y a la loi, et derrière... une relecture. On s'aperçoit que les dérogations servent de contre feu.

À cette normalisation, en train de se mettre en place, il faut également ajouter un glissement vers des pratiques à l'anglo-saxonne, où l'on se fait attaquer pour tout! Nous avons ainsi eu et perdu un procès, car un enfant avait été piqué par une abeille dans notre jardin! Nous sommes censés désinsectiser et dératiser et nous le faisons, mais comment empêcher la présence du moindre insecte dans un jardin? » Interroge Nicolas Desanti.



#### Philippe Jacquelinet

On ne peut pas dans le même temps se réjouir d'avoir un marché mondial et râler parce qu'il y a des normes qui le rendent possible

On ne pourrait pas vivre dans un monde professionnel où il n'y aurait pas de règles, mais l'on a besoin de normes bien faites et non de normes mal faites par des technocrates trop souvent éloignés des réalités, mais c'est un choix politique, en ce moment l'État veut s'occuper de tout... Il arrive de surcroit que les règlementations européennes et nationales se superposent.

Ainsi dans la vente à domicile de type Tupperware <sup>©</sup> qui est notre secteur, en vertu de la loi sur le délai de rétractation, nous n'avons pas le droit de nous faire payer la commande chez le client, il y a une semaine de décalage, semaine pendant laquelle nous ne pouvons pas non plus livrer la marchandise. Une nouvelle directive européenne, venue s'ajouter à notre spécificité française vient de porter ce délai de 7 à 15 jours!

Comment travailler dans ces conditions?

En tant que président de la fédération française de vente à domicile, je fais du lobbying à Paris pour essayer de modifier la loi en France.









Pour créer de la croissance, c'est simple résume Bernard Figuière, il suffirait de supprimer un certain nombre de normes pour libérer du même coup une bonne quantité de projets! C'est mathématique, si au lieu de le retarder, on accélère le processus de décision, on augmente la croissance. « Au nom du principe de précaution, on est aujourd'hui dans la société du ne pas faire, il suffit de regarder les dossiers de permis de construire pour voir à quoi l'on est confronté!

Mais il faut se rendre à l'évidence, si on a affaire à un lobby puissant qui s'appuie sur des études circonstanciées faites par des experts... on a un ralentissement voir un arrêt du projet!

Tout cela alimente bien les cabinets d'étude, mais pas l'économie! On peut penser que si l'on est moins bon en design par exemple c'est parce que l'on est contraint de consacrer trop d'argent à l'improductif, on a obligation de payer certains services alors que l'on voudrait en acheter d'autres qui serviraient à l'amélioration de la qualité française... On ne peut pas fonder une économie sur des choses qui ne servent à rien sous couvert de protection. On n'accepte plus l'accident. On embauche des "Monsieur Sécurité" dans les grosses entreprises, mais les plus petites ne peuvent s'offrir ce type de service. Ce constat qui vaut pour l'industrie du bâtiment est valable pour l'industrie en général.

Je crains qu'il n'y ait aucun retour en arrière possible sans révolution, ça fait 30 ans que l'on injecte de l'argent dans l'économie de l'inutile, celle-là même qui ralentit la production des biens matériels et de services marchands que l'on peut exporter! Sans valeur ajoutée, comment être bon à l'export?

J'invite toutes les branches professionnelles à inventorier ces "fausses utilités" qui alimentent des sociétés privées pour la plupart, qui ne font que ralentir ou empêcher les processus de production de richesse. »



• Sacha Blanc L'automne prochain devrait voir l'entrée en vigueur d'une écotaxe pour tous les camions d'un tonnage supérieur à 3,5 tonnes circulant sur certaines routes...

explique Sacha Blanc (Déménagements Blanc) rappelant en préambule que pour des raisons de sécurité et de gain de temps, la majorité des transporteurs privilégient déjà l'autoroute (qui ne sera pas soumise à l'écotaxe).

Reste que pour être en règle, tous les camions devront désormais être équipés d'un boitier-satellite de surveillance des parcours effectués. Le boitier se louera auprès de sociétés privées, comme Vinci, DKV... et les véhicules feront bien sûr l'objet de contrôles des forces de police pour voir s'ils en sont bien équipés...

Quant au calcul du montant de la taxe à payer, il se fera à la fois en fonction du parcours emprunté sur les routes soumises à l'écotaxe et en fonction de l'ancienneté du camion, suivant sa classification norme pollution (de 0 à 5).

L'acquittement de cette taxe particulièrement complexe pourra se faire de deux manières : soit par le paiement d'une somme forfaitaire à l'État qui accordera en contrepartie une sorte de « crédit de roulage », avec réajustement si dépassement du kilométrage accordé.

Soit auprès des entreprises privées, locatrices du boitier, qui gèreront en direct le kilométrage effectué sur les voies concernées et enverront une facture après coup. « Comment vérifier si le montant est en accord avec le parcours réellement utilisé? N'y aura t'il pas d'abus de facturation de la part de ces sociétés? Comment vont se développer les flottes de camions? Comment le client final peut-il être sûr du camion utilisé? Ce sont des questions que l'on peut se poser » commente Sacha Blanc soulevant d'ores et déjà d'autres problèmes, notamment en termes de concurrence. « L'écotaxe étant directement répercutée et de plein droit au client final — sur le mode des taxes de récupération d'appareils électroménagers avec une ligne dédiée sur le devis et la facture, on peut en effet craindre un enjeu de concurrence supplémentaire entre entreprises de déménagements: certaines la prenant à charge pour baisser leur prix par rapport à d'autres entreprises qui l'appliqueraient!

Je ne suis pas contre les normes et autre règles, j'y suis même favorable, pour que le marché soit plus sain, mais trop c'est trop! Conclut Sacha Blanc, on arrive vraiment à un blocage du système; en effet, l'application de toutes ces règles, de surcroît incompréhensibles, rogne toutes nos marges au point de se demander si cela vaut vraiment le coup de rester dans la norme. Trop de normes tuent la norme et encouragent le travail dissimulé. »

#### • Un traiteur du secteur de la restauration C'est un peu un paradoxe, aujourd'hui il y a plus de règles et moins de contrôles, car trop de lois sont inapplicables!

« Dans notre métier, beaucoup de choses ont changé et l'on n'est pas toujours au courant, car les lois évoluent en permanence. Paradoxalement, on arrive à un certain relâchement de la pression avec plus de tolérance pour éviter que les gens soient acculés et ne puissent plus travailler. On est noyé sous les paperasses qu'on lit en diagonale. Pour appliquer toutes les consignes, il faudrait embaucher quelqu'un qui ne fasse que ça, et l'on n'en a pas les moyens. C'est bien qu'il y ait des contrôles, car dans certaines sociétés c'est l'anarchie, mais s'il fallait appliquer tout au pied de la lettre plus personne ne pourrait travailler... » CQFD.

#### Brèves (



#### **Brasil Connection 2013**

Depuis 1965, la Jeune Chambre Economique s'implique en Pays d'Aix. Lors de notre prochain congrès mondial, du 4 au 9 novembre 2013 à Rio de Janeiro, nous souhaitons faire briller les performances de notre région, mettre en avant ses entreprises.

Fort de sa réussite, le Brésil est déterminé à jouer une place de leader sur l'échiquier mondial, avec une économie dynamique et en plein essor.

Nous affichons d'être les ambassadeurs engagés de notre économie et nous comptons sur votre dynamisme pour nous confier vos ambitions dans cette aventure.

#### Contact:

Pascal Simon JCEPA, Chargé de mission Réseaux. 06.13.11.72.59 psimon7@gmail.com

#### Une nouvelle activité team building arrive dans notre région

Après avoir fait ses preuves en Angleterre puis sur Paris, la lique Provence-Alpes des sociétés d'aviron propose désormais des animations Team building autour de la pratique de l'aviron.

Ce type d'animation vous permettra de travailler la cohésion d'équipe grâce à une activité ludique et différente.

De grandes entreprises ont déjà été conquises par nos offres, comme EDF, ALLIANZ, MAIF, Eurocopter ou encore Durance

Pour plus d'informations, contactez :

Romain Lopes, responsable développement de la Lique d'aviron. Au 06.77.06.25.78 ou à romainlopes@live.fr



#### Le cirque et l'entreprise, des valeurs communes, une énergie à partager!

Après avoir fait ses preuves en Angleterre puis sur le cirque, un art populaire, rassembleur, ludique. Et pourtant : prise de risque, rigueur, dépassement de soi, humilité, autant de valeurs intrinsèques aux arts du cirque et communes avec le développement de l'entreprise.

La dynamique Marseille Provence 2013 aura permis la création pérenne en Pays d'Aix d'un lieu de référence dédié aux arts du cirque : le Centre International des Arts en Mouvement. Il sera inauguré fin septembre 2013 lors d'un grand événement pluriel, à son instar : « Jours [et nuits] de cirque(s) » ou cinq jours de spectacles, d'ateliers découverte, de projections et de surprises pour permettre à près de 10 000 spectateurs de découvrir la diversité des arts du cirque d'aujourd'hui!

Nous soutenir, c'est contribuer à ce souffle nouveau qui porte cet art authentique du spectacle, l'opportunité pour une entreprise de faire valoir son action et de lui donner du sens autour du déploiement d'un lieu d'exception, d'univers fabuleux, de valeurs saines et salutaires. Rassemblons nos énergies!

Pour plus d'informations : www.artsenmouvement.fr Rubrique: Nous Soutenir

Contact partenariat: Marion Sableaux Tél. 06 86 25 48 20 partenariats@ciam-aix.com





Au travers ses métiers de collecte, transit et regroupement de déchets ménagers et industriels, nettoiement urbain, assainissement, tri, recyclage, valorisation, compostage, Veolia Propreté Méditerranée inscrit

son activité dans une démarche permanente de recherche et d'innovation. Les techniques et équipements de traitement des déchets ménagers par enfouissement et incinération permettent ainsi de produire en un an 193 000 Mwh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 28 000 foyers.

Avec Veolia Propreté, jetez un nouveau regard sur les déchets.

Les agences des Bouches du Rhône peuvent ainsi apporter à leurs clients toutes les solutions pour assurer, dans le respect de la réglementation, la gestion globale des déchets en proposant la mise à disposition de bennes, de compacteurs ou de bacs roulants, la destruction d'archives, la valorisation du papier, du carton, de la ferraille et du plastique, la collecte et la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).



VOTRE CONTACT COMMERCIAL

Aurélien CREPIN 06 13 45 61 53 aurelien.crepin@veolia-proprete.fr Veolia Propreté 115 Bd de la Millière 13011 Marseille

Tél: 04 91 19 30 30 www.veolia-proprete.fr

COLLECTE, TRANSFERT, TRI, VALORISATION, RECYCLAGE, TRAITEMENT

# Assemblée générale

## de l'Association des Entreprises

17 avril 2013



#### Les administrateurs réélus :

- Philippe Alonso, VMIT
- Frédéric Blanchard, SCI des deux Pilliers
- Bernard Figuière, Provence Promotion Le Mercure
- · Angèle Melkonian, SCI la Pontonniere
- · Nathalie Ouvray, RST

#### Les nouveaux administrateurs élus :

- Michel Estève, GDF SUEZ (à gauche)
- Éric Perez, SCI Einstein/CEPAC (à droite)







# L'engagement **qualité**

Quel que soit le secteur d'activité, ACTION PLUS NET s'engage auprès de ses clients à fournir des prestations de qualité pour des résultats de propreté et d'hygiène impeccables.

Remise en état OFFERTE\*

#### Ils nous font confiance

Près de 80 clients à ce jour. Des grands groupes internationaux comme des PME locales.

Crédit Mutuel, Groupe GDF Suez, Groupe Bouygues, Pyrame, FLY, Hylton, Capital Form, AquaSun, restaurant Coté Jardin, écoles CESI et Vanderbilt, Cadji avocats, Immobilière Pujol, Plaisant, Cytia, Porsche Antibes, Médecine du Travail du Pays d'Aix...



Propreté & services associés



• Alexandre Gallese, Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence, délégué à l'Urbanisme est venu présenter les grandes orientations du Plan local d'Urbanisme concernant le pôle d'activités.







- Philippe de Saintdo, président
- · Jean-Claude Marcellet, trésorier
- · Alain Lagoarde, expert-comptable

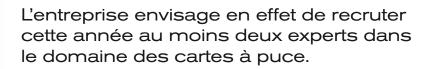




# Watchdata évolue sur le marché porteur des cartes à puce

Ici, le moral est plutôt au beau fixe. Arrivée en juillet dernier sur le Pôle,

Watchdata Technologies, société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de cartes à puce, prévoit de tripler son CA en 2013 en passant de 500 k€ à 1,5 M€. Cette évolution s'accompagnera d'embauches.



Dédiée au marché EMOA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) l'entité aixoise est une des quatre filiales de la branche internationale de Watchdata. Installé aujourd'hui à Singapour, le groupe né à pékin en 1994 est cinquième au niveau mondial sur le marché des cartes à puce. La filiale qui s'était dans un premier temps installée à Marseille (2010) a déplacé son siège à

« Le rapport qualité-prix,
l'environnement,
la possibilité
d'extension et bien
sûr la proximité de
l'aéroport et de la gare
TGV ont été décisifs
dans notre choix de
quitter Marseille pour

Aix-en-Provence : « Le rapport qualité-prix, l'environnement, la possibilité d'extension et bien sur la proximité de l'aéroport et de la gare TGV ont été décisifs dans notre choix de quitter Marseille pour venir sur le Pôle », explique Franck Balestrieri, directeur commercial en charge de la gestion de la filiale du groupe singapourien. « L'implantation de la filiale dans le sud de la France est stratégique par rapport au bassin économique et au potentiel de recrutement d'ingénieurs spécialisés dans les cartes à puces », commente le directeur. L'entreprise réalise aujourd'hui 95 % de son activité sur ce créneau, les clés USB sécurisées et les lecteurs de carte représentant les 5 % restants. Watchdata est présente sur plusieurs types de marché : les Télécom (70 %) avec la carte SIM, les transports, secteur en plein développement, les cartes bancaires et les cartes identitaires gouvernementales. « L'actualité est chargée, confie Franck Balestrieri, tant au niveau national qu'international ». Après avoir fourni

la carte de transport de la ville de Pau, Watchdata vient de livrer celle de Montpellier ainsi que 80 000 lecteurs de rechargement de la carte Navigo pour la RATP. Cette expérience pilote de rechargement de carte à domicile représente pour la société un marché potentiel important. >>>



D'autres appels d'offres sont en cours... À l'étranger, les projets foisonnent aussi. L'entreprise qui a notamment fourni les cartes Sim de Maroc Telecom, d'ETISALAT (Émirats Arabes Unis) et de Cutel au Qatar, travaille également avec le Nigéria, le Togo et la Côte d'Ivoire. Déjà présente sur le marché des cartes de transport en Italie, en Lettonie, et bientôt au Moyen-Orient, Watchdata vient de voir s'ouvrir le marché turc avec le lancement d'une carte de micro paiement.

#### De quoi voir l'avenir avec optimisme...

Le groupe qui compte trois autres filiales Pacific, Inde et Amériques (sud et nord) emploie 1500 personnes et réalise un CA global de 300 millions de dollars.





Watchdata Technologies France Europarc de Pichaury B8 1330 Avenue J. de la Lauziere 13 856 Aix-en-Provence Cedex 3 04 42 27 00 97 www.watchdata.com

#### Elles sont les bienvenues





+TP 5 personnes Franck Henriques 1140, rue André Ampère Travaux publics 06 24 24 47 06

**AB COUTURE** 1 personne Aurélie Bernard 940, rue Georges Claude Retouches créations et réparations de vêtements Couture

**ACAP France SAS** 2 personnes Jean Marc Chevalley 1140, rue André Ampère Conseil courtage immobilier

06 27 57 42 04

04 66 27 60 07

**AMERICAN NAILS DIFFUSION** 1 personne Corinne Venturi Tertia 1 Grossiste pour professionnels de l'onglerie, manucure, beauté des pieds 04 42 60 95 04

**CARIMPORT AUTO** 2 personnes Renaud Dalcette 115, rue Claude Nicolas Ledoux Mandataire négociant auto 04 42 02 04 98

**DEGRIFF VINS** 7 Personnes Frédéric Imbert Welcome Park 505, rue Victor Baltard Vente de vins à prix dégriffés 04 42 52 77 30

**DIESEL ELECTRIC** 4 personnes Didier Ceccarelli 380, rue Claude Nicolas Ledoux Vente, installation et maintenance de groupes électrogènes 04 42 02 08 01

**DSD FIROC** 1 personne Antoine Parente 45, rue Pierre Simon Laplace Découpe de béton en diamant 04 86 31 82 22

**ELYSE AUTO** Personnes Nicolas Sadoun 115, rue Louis Armand Vente de véhicules d'occasion 04 42 20 40 12

**ESP CONSULTING** 7 personnes Jean Bernard Fabre 505, avenue Galilée Mesure physique de la mécanique humaine centre de kinésithérapie 04 42 24 94 36

**MOVE EXPERT** 1 personne Sébastien Schmitt 355, rue Louis de Broglie Services aux transporteurs routiers internationaux 04 42 99 11 11

**Pascal Simon** 

**Acupuncture Tuina** 1 personne Pascal Simon Mercure C Acupuncture Praticien thérapie traditionnelle chinoise 06 13 11 72 59

**RETURN TAX** 2 personnes Sebastien Schmitt 355, rue Louis de Broglie Exposants et transports Européens 04 42 58 22 06

CARMASPORT /SARL LCO 4 personnes **Laurent Courbon** 365 rue Archimède Services/Organisation d'évènements 04 88 71 37 22

**SARL MARCO POLO** 1 personne Frédéric Durand Antélios C Nettoyage, débarras, multi-services 06 85 76 28 74

TECHNOCOS /UNHYCOS 20 personnes Miki Bakhtaoui 105, rue François Hennebique Grossiste en emballage Conditionnement 04 42 20 72 05

**WATCHDATA TECHNOLOGIES France** 4 personnes Franck Balestrieri Europarc de Pichaury B8 Fabrication et vente de cartes à puces et produits sécurisés 04 42 27 00 97

WINERGIA 5 personnes Didier Vindimian Europarc de Pichaury B5 Expertise - conseil et assistance formation en efficacité énergétique 04 88 78 78 23

WEGATT 4 personnes Pascal Lecellier Tertia 1 Programmation informatique 04 88 14 40 42

**YEVENTS** 10 personnes Yannick Ybert La Ferme entreprises Agence spécialisée dans le tourisme d'affaires Groupes: séminaire, incentive, team building, voyage, soirée 04 42 16 60 60

#### Elles ne sont plus sur les pôles ••

Acap France Sas Lifestyle Et Sport Distribution

Ad Sport Conseil Loisiland Import Export

Aklea Avocats Moto Expert
Alpha Process Énergie Multiwizz

Altitude Télécom – Completel Neresys Informatique

Azur Bien Etre Omp-Outillage Métallurgie Coupe

Bcdset PrécisionC2j CompanyOrsid Provence

Ccf Consulting P2C

Coheris Parenthese Bien Etre
Consilience Provence Distribution Service -

Data One Pds-Iveco

Ddtm 13 Realease Group

Draeger Safety France Restaurant Le Café des

Eco Travel and Shipping Délices

Enrobe Paca Restaurant Le Plaza
Gagne SFR Service Client
Gicr Sogec Ingenierie
La Table du Boulanger Spiral Ingenierie

Les Terrassiers du sud The Angel Corporation

#### Changement d'appellation



AMESYS >> AMESYS BULL

**COTEBA** Artelia Bâtiment et Industrie Bâtiment

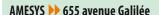
ÉTAP HOTEL >> IBIS BUDGET

**HUB TELECOM REGION >> HUB ONE** 

PCE >> PCE Provence Création d'entreprises

SGB NACELLES >> HARSCO SGB

#### Déménagements •••



ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV >> Europarc de Pichaury B5

BALITRAND >> 280, rue Bastide de Verdache - Pioline

BAT ELEC >> 645, rue Mayor de Montricher

BJ CONSEIL >>> Parc du Golf 4

GRIFFE DE BETON >> 140, rue Jean de Guiramand

IN SILICIO >> Europarc de Pichaury B5

M2I FORMATION/AVOLYS ▶ 10, rue du Lieutenant Parayre

NATEXO >> 1060, rue René Descartes

NISCAYAH SAS >> 230, rue Pierre Duhem

PACIFICA >> Europarc de Pichaury Bt C23

RESEAU CADRE EXPERT >> 250, rue Victor Baltard

SOLISOL >> 440, rue Famille Laurens

TRANSAC PROVENCE → 175, rue de la Tuilerie – 13290 Les Milles

## Club entreprises • • •

#### **12 février 2013**

« Le tribunal de commerce à la rencontre des entreprises » Mieux se prémunir contre les litiges La procédure de sauvegarde Le mandat ad hoc.

Le bilan d'activités du Tribunal de Commerce, présenté par son Président, Jean-Jacques Politano et Daniel Dobranowski, Vice-Président, est plutôt alarmant.

En 2012, ce sont près de 1813 requêtes en injections de payer qui ont été lancées. On constate également une augmentation des contentieux et des procédures collectives avec, fait nouveau, davantage de grosses entreprises touchées.



 Daniel Dobranowski, Vice-Président du Tribunal de Commerce Jean Jacques Politano, Président du Tribunal de Commerce Jean-Michel Benedetti, Juge en charge de la Prévention



• Philippe de Saintdo, Président de l'Association des Entreprises Véronique Majourel, Hôtel Escale Océania Stéphane Le Chaux, Club Entreprises











#### **Ils concernent**

- Les litiges entre commerçants, c'est-à-dire entre personnes faisant de l'exercice d'actes de commerce leur profession habituelle.
- Contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes
- Contestations relatives aux sociétés commerciales et entre elles
- Les litiges pour lesquels un demandeur non commerçant assigne un commerçant

Exemples de litiges : non-respect ou inexécution des contrats, non-respect des obligations de faire, de payer ou de « donner », concurrence déloyale, etc.

Le Tribunal de commerce compétent est celui du domicile ou siège social du défendeur sauf clause contractuelle désignant un autre Tribunal.

#### Pour saisir le Tribunal, plusieurs possibilités

#### 1) Les procédures rapides relevant de la juridiction présidentielle

- La requête en injonction de payer : non contradictoire, la plus simple, c'est le cas d'une demande limitée à une réclamation de paiement de facture(s) impayée(s). En 2012 :

1813 ordonnances d'injonction de payer ont été établies à Aix relevant une certaine stabilité par rapport à 2011.

- Les ordonnances sur requête : décision provisoires rendues non contradictoirement dans le cas où le requérant est fondé à ne pas appeler de partie adverse.

#### Exemple:

- · Autorisation de report du dépôt des comptes annuels
- Autorisation de report de l'assemblée générale
   Daniel Dobranowski, Vice-Président du Tribunal de Commerce
   Jean Jacques Politano, Président du Tribunal de Commerce
   Jean-Michel Benedetti, Juge en charge de la Prévention
   Philippe de Saintdo, Président de l'Association des Entreprises
   Véronique Majourel, Hôtel Escale Océania

Stéphane Le Chaux, Club Entreprises

• Autorisation de saisie conservatoire de créances entre les mains d'une banque.

En 2012 : 448 OSR ont été prononcées soit une baisse de 23 % par rapport à 2011.

Les référés : contradictoires, dans le cas d'urgence et en l'absence de contestations sérieuses.

C'est une décision provisoire et susceptible d'opposition ou d'appel.

En 2012 : 306 ordonnances de référé ont été prononcées soit une baisse de 5 % par rapport à 2011.

#### 2) La procédure dite « au fond »

- Traitée par une collégialité de juges
- Les audiences dites du contentieux se tiennent tous les lundis et mardis après-midi. En 2012 : 1205 affaires ont été enrôlées soit une augmentation de près de 7 % par rapport à 2011.

Environ 5 % de nos jugements font l'objet d'un appel. Le pourcentage d'infirmation totale de nos jugements ramené au nombre de décisions rendues est de l'ordre de 2 %.

#### Les modes alternatifs de règlement des conflits

Le procès ouvre davantage de blessures qu'il n'en cicatrise et il est fréquemment coûteux. Ainsi l'ensemble des acteurs de la justice se sont engagés dans de nouvelles manières de régler ou de dépasser les conflits voire de les prévenir.

Un décret a été donc publié le 20 janvier 2012 relatif à la résolution amiable des différends :

- Conciliation : par le juge article 21 du CPC
- Médiation judiciaire : par un médiateur désigné par le juge
- Conciliation déléguée : par un conciliateur de justice désigné par le juge
- Procédure participative : les parties assistées de leurs avocats recherchent conjointement dans les conditions fixées par convention un accord mettant un terme au différend qui les oppose. Il peut être fait appel à un technicien.

Si un accord est trouvé, le juge peut être saisi pour homologuer l'accord.

## Club entreprises • • •

#### 12 mars 2013

# **Petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises** En partenariat avec Office Café et Léo le Comptoir







• Catherine Rivet Jolin, Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix



• Rémy Rolando, Office Café



• Isabel De Castro et Claude Laurens, Aix Jumelages Relations Internationales



• Lilia Pochic, Pôle Emploi



• Caroline Sesia Blanchet, CCIMP



• Kirt Wood et Sylvie Pennes, IAE



• Solène Guillemin, Santé au Travail Provence





• Delphine Lavie et Marjorie Duclerc, Association huile de coude et matière grise



• Frédéric Imbert, Degriff Vins - Terroirs et Vignobles de France TVF



• Didier Ciccarelli, Diesel Electric





• Mathieu Duena, + TP



• Miki Bakhtaoui, Technocos



• Laurent Garabedian, Mana Kria L'Esprit Brasserie



Nathalie Texier, SAS Victoliane



• Marc Moreau, QSE Formation - Groupe Doxea



• Didier Vindimian, Winergia



• Franck Balestrieri, Watchdata Technologies France



• Pascal Lecellier, Wegatt







# Bienvenues aux nouvelles entreprises

+ TP 06 24 24 47 06 Travaux Publics

Association Huile de coude et matière grise 09 83 33 16 64

Réemploi des déchets encombrants Ressourcerie d'Aix-en-Provence

Degriff Vins 04 42 52 77 30

Vente de vins à prix dégriffés

Diesel Électric 04 42 02 08 01

Vente, installation et maintenance de groupes électrogènes

Mana Kria 06 28 56 43 37

Snack, restauration rapide

Pascal Simon Acupuncture – Tuina 06 13 11 72 59

Acupuncture

Praticien thérapie traditionnelle chinoise - Tuina

QSE Formation - Groupe Doxea 04 42 90 99 16

Conseil et formation en prévention des risques professionnels

Sas Victoliane 06 07 30 61 05

Création et gestion de structures petite enfance

Technocos /Unhycos 04 42 20 72 05

Grossiste en emballage – Conditionnement

Watchdata Technologies France 04 42 27 00 97

Fabrication et vente de cartes à puces et produits sécurisés

Wegatt 04 88 14 40 42

Programmation informatique

Winergia 04 88 78 78 23

Expertise - Conseil et assistance formation en efficacité énergétique

#### Club entreprises • • •

#### 9 avril 2013 Comment savoir si on est bien assuré? Avec CF Assurances - Cabinet MMA



Le Club s'était donné rendez-vous au Mercure B 80, rue Charles Duchesne, dans les nouveaux locaux refaits à neuf de MMA/CF ASSURANCES, pour une présentation des points clés d'un contrat d'assurances.

Expert dans le domaine, la société conseille et accompagne les clients qu'ils soient particuliers, professionnels ou des entreprises, afin de leur proposer une couverture en assurance la plus adaptée à leurs besoins.

Pilotée par Christian Furleo, l'entreprise est en pleine expansion, avec une croissance entre 10 et 20 % par rapport à 2011.

Elle a obtenu tout récemment la quatrième place du classement de l'Argus assurances dans le développement du « Risque entreprise »!

Forte de son succès, l'entreprise lancera prochainement une campagne publicitaire par affichage grand format pour conforter sa croissance sur le pôle d'activités.



• Christian Furléo et une partie de son équipe





• Christian Furléo CF Assurances Cabinet MMA



• Stéphane Le Chaux, Club Entreprises

#### CF Assurances - Cabinet MMA sur le Pôle d'Activités

• EIRL CF Assurances: 725 000 € - 6 salariés

• SARL CF assurances : 285 000 € - 3 salariés

• SARL L'Alexandre : 274 000 € - 3 salariés

• Reprise du cabinet 01/01/2008 avec un CA à 208 000 € et 2 salariés





## **Programme** Club entreprises



#### Les 27, 28 et 29 juin au Golf Club d'Aix Marseille Golf Pro AM

Journées « Pro-Am 13 », au Golf Club d'Aix-Marseille, Domaine de Riquetti

- Jeudi 27 juin 2013 à 19 h : pot d'accueil et tirage au sort
- Vendredi 28 juin et samedi 29 juin : tournoi des entreprises d'Aix et Marseille et ses nocturnes





Juillet 11 juillet à 18 h



Maison des Entreprises. 45, rue Frédéric Joliot + d'infos sur : www.entreprises-aix.com

#### Septembre 26 septembre à 18 h 15

La transmission d'entreprises avec Reprendre et transmettre magazine Maison des Entreprises. 45, rue Frédéric Joliot

#### **Octobre** date à préciser

Note de conjoncture économique avec la Banque de France Maison des Entreprises. 45, rue Frédéric Joliot

## REPÈRES





#### Crédit immobilier

taux moyens

- Prêt à taux fixe : 4,07 %Prêt à taux variable : 3,76 %Prêt relais : 4,16 %

0,8 % (mars)



20,8 %
Poids des effectifs dans le secteur
Fabrication de denrées alimentaires
et boissons (PACA) source BdF

**Pioline** 



113 entreprises pour 2 409 emplois

Pôle d'activités

1395 entreprises pour 25 916 emplois

# <u>icateurs du climat</u>



L'indicateur du climat des affaires dans l'industrie (ICAI) est en amélioration de 3 points en Provence-Alpes-Côte d'Azur et se situe désormais à 95. Au niveau national, il est en baisse de 2 points pour se situer à 93.

L'indicateur du climat des affaires dans les **Services** (ICAS) est en baisse de 3 points en Provence-Alpes-Côte d'Azur et se situe à 82. Au niveau national, il est stable à 88.

Le pouvoir d'achat des ménages a chuté de 0,9 % en 2012 selon l'Insee. La consommation a quant à elle baissé de 0,4 %, la deuxième plus forte baisse depuis l'après-guerre. INSEE





#### Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble!

Les acteurs que vous connaissez et ceux que vous ne connaissez peut-être pas!



**Assistante Sociale** 

- Information
- Orientation
- Accompagnement social



Intervenants en Prévention des **Risques Professionnels (IPRP)** 

- Ergonomie
- Mesures d'ambiances (bruit, lumière...) Aide à la réalisation du documen
- unique (DUER)...





Autour de votre

Médecin du Travail

Médecin du Travail Anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire Conseille les employeurs et les salariés

une équipe pluridisciplinaire est à votre service!



Psychologue du Travail

- Consultations
- Intervention collective
- Cellule d'urgence



Infirmières en Santé au Travail (IDEST)

Entretien Individuel avec les salariés Sensibilisation aux risques professionnels



Assistantes en Santé au Travail (ASST)

Repérage des risques professionnels dans l'entreprise Information sur les missions de la santé au travail



**Formateurs** 

- Sauveteur Secouriste du Travail
- Gestes et postures au travail

Votre adhésion au ST-Provence vous permet de bénéficier des services de ces intervenants en contactant votre Médecin du Travail.



Pour toute information complémentaire, Solène Guillemin, Attachée de Communication est à votre disposition au 06 37 60 56 04 ou s.guillemin@stprovence.fr.

450, rue Albert Einstein • CS 20360 13 799 Aix-en-Provence Cedex 3

No Vert 0800 360 400

### Brèves •

#### Plan du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Comme l'an passé, nous avons confié la réactualisation du Plan du Pôle d'Activités d'Aix à la société AF Communication.

Seul ce plan, sur lequel figure notre logo et

dont nous validons le tracé, sera diffusé par nos soins ainsi que par l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, la mairie annexe des Milles et de la Duranne et par nos autres partenaires, établissements publics ou privés.





#### La philanthropie: des entrepreneurs

#### de solidarité.

Trois questions à Jean-Marie Vincent, Chargé des relations avec les entreprises - Délégation régionale de la Fondation de France.

#### Qu'est-ce qui incite une entreprise à donner, à s'engager pour son territoire?

Les entreprises constituent un maillon essentiel du développement d'un territoire, et participent activement à sa vitalité et son rayonnement. Parce que les entreprises ne peuvent se développer durablement que sur un territoire qui se porte bien, elles souhaitent de plus en plus s'impliquer dans le développement social du territoire et dans la réalisation d'actions menées localement. L'emploi, l'insertion sociale et la formation sont autant de domaines sur lesquels elles apportent une réelle valeur ajoutée.

#### Comment mettre en œuvre une action solidaire?

La Fondation de France vient de créer un outil simple et efficace pour accompagner les entreprises : le Club des entrepreneurs solidaires en Provence Côte d'Azur. Ce Club fédère les entreprises de la région désireuses d'agir localement pour financer ensemble des projets associatifs de proximité qui contribuent à la bonne santé du territoire et au mieux-être de ses habitants. Ils viennent de nous rejoindre : Vacances Bleues et le Groupe Quincaillerie Aixoise.

#### Quelle est l'expertise apportée par la Fondation de France?

Depuis plus de 40 ans, nous sommes le trait d'union entre des entreprises et des particuliers d'une part et des associations d'autre part, pour répondre à des besoins nouveaux suite aux évolutions constantes de la société. En 2012, c'est 578 projets qui ont été soutenus en Provence Côte d'Azur, pour un montant de 8 millions €.

Contact: 04 91 90 08 77 provence@fdf.org

#### Brèves •••

#### Centre des Congrès

Depuis plus de 12 ans, le bureau des congrès d'Aix-en-Provence est au service des entreprises du Pays d'Aix, afin de les aider à organiser ou à faire venir sur le territoire Aix Pays d'Aix, les congrès, conventions, assemblées générales, salons professionnels...

Pour cela, nous sommes en mesure de vous aider à monter une lettre de candidature, un dossier de candidature avec une lettre de soutien, vous fournir une présentation du territoire avec ses facilités d'accès, sa capacité hôtelière, une présentation du centre de congrès et des nombreux autres lieux d'accueil pour les évènements professionnels...

Nous pouvons également vous mettre en contact avec la centrale de réservation hôtelière de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence et avec notre service spécialement chargé de vous accompagner dans l'organisation du programme social, transferts, soirée de gala....

Bureau des congrès d'Aix-en-Provence Votre facilitateur : Nicolas Bodin

T +33 (0)4 42 17 41 70 - P +33 (0)6 22 04 86 45

F + 33 (0)4 42 17 41 75

nbodin@aixenprovence-congres.com www.aixenprovence-congres.com

Office Municipal de Tourisme 300, avenue Giuseppe Verdi 13100 Aix-en-Provence



#### **Un nouveau Point Poste**

Inauguré le 30 mars dernier, le Point Poste est situé dans l'ESAT (établissement et Service d'Aide par le Travail) ELISA 13, 570, rue Augustin Fresnel.

Il propose tous les services disponibles dans les agences de la Poste.





# Fait maison • • • • L'actu de la maison des entreprises







Le Centre de Formalités aux Entreprises (CFE), présent dans proventes les agences de la CCI Marseille Provence, aide les entreprises à chaque étape de leur existence : création, modification, cession, radiation.

Il peut apporter une véritable assistance aux entrepreneurs i dans le domaine du juridique, du social, du fiscal, mais aussi les formalités douanières, la signature électronique, l'ACCRE, la délivrance de la carte de commerçant non sédentaire, la demande de prise en charge des formations par l'AGEFICE.

Le service formalités assure également l'enregistrement des contrats d'apprentissage et le versement de la taxe d'apprentissage.

Des premiers conseils à l'assistance sur mesure, la CCIMP propose plusieurs offres de service et d'accompagnement.

Quelques soient les questions que se posent le porteur de projet, le créateur, l'entrepreneur sur le statut juridique de l'entreprise, les formalités obligatoires pour exporter et les démarches pour un contrat d'apprentissage, ils peuvent contacter les experts **CCIMP au 0810 113 113.** 

La Convention d'Affaires avec le Consortium Vinci Ferrovial Razel-Bec se déroulera le 5 juillet 2013 toute la journée à Aix-en-Provence (lieu indéterminé à cette heure).

Le consortium Vinci Ferrovial Razel-Bec (VFR) a obtenu le marché baptisé TB03 qui correspond à la construction du bâtiment principal destiné à accueillir le Tokamak ainsi que des bâtiments annexes pour un montant de 295 M€. La construction devrait démarrer en octobre 2013.

Cette convention d'affaires avec les représentants de VFR et l'Agence ITER France donnera aux entreprises de la soustraitance locale l'occasion de se présenter et de voir si elles disposent des principaux critères d'évaluation requis.

Parmi les critères d'évaluation essentiels des entreprises à sélectionner : les accréditations, labellisations (MASE, ISO,...), les références techniques, les effectifs, le chiffre d'affaires, les équipements et logiciels spécifiques, la connaissance de langues étrangères (anglais, espagnol,...), l'ancienneté de l'entreprise...

Contact: jean-luc.allouche@ccimp.com l'Hôtel des PME CCIMP, Maison des entreprises. 45, rue Frédéric Joliot





#### Le CNPA dans les Bouches-du-Rhône

Le CNPA est le syndicat professionnel du commerce, de la réparation et des services de l'automobile. Il représente 20 métiers de l'automobile, et assure 3 missions principales :

- la défense des professionnels
- des services pour l'entreprise (informations sur le secteur d'activité, assistance, conseils…)
- la prospective sur les métiers.

Des élus, issus du monde professionnel, membres du comité départemental, travaillent quotidiennement et bénévolement pour défendre les intérêts de chaque branche d'activité.

Vous souhaitez en savoir plus? Appelez:

#### CNPA

Maison des entreprises - Pôle d'activités d'Aix-en-Provence 45, rue Frédéric Joliot 13 852 Aix-en-Provence Cedex 3

Tél. 04 42 90 00 97

www.cnpa.fr

s13@cnpa.fr



# Le CCE13, une association dynamique vouée à la création

Créée en 1985, le club des créateurs d'entreprise des Bouchesdu-Rhône représente aujourd'hui un acteur incontournable au service de la création d'entreprise sur notre territoire.

Deux activités principales :

L'accompagnement des porteurs de projet via le dispositif NACRE ou Le Pack Création/développement par des experts bénévoles.

#### Zoom sur l'accompagnement NACRE

(Nouvel accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise)

Labellisé dans le cadre du dispositif NACRE (phases 1 et 3 du parcours) depuis 2010, le CCE13 propose un parcours d'accompagnement pour les porteurs de projet, évalue les projets de création ou reprise d'entreprise, organise le montage simultané des démarches à entreprendre et optimise les recherches de financement auprès d'un public essentiellement originaire du Pays d'Aix.

La mise en réseau de porteurs de projets, jeunes chef d'entreprise et chef d'entreprise au travers de différentes manifestations basées sur l'échange, le partage, l'entraide et surtout la convivialité.

#### Contact:

Aix-en-Provence
CCE 13/Hôtel des PME
Maison des entreprises
45, rue Fréderic Joliot
13 852 Aix en Provence cedex 3

# Fait maison L'actu de la maison des entreprises







#### Diagnostic reprise, une première photographie de l'entreprise

Dans le cadre de l'assistance dédiée aux créateurs/repreneurs, le Bureau de Développement des Entreprises des Bouches-du-Rhône (Bde13) propose le diagnostic reprise.

Une étude préliminaire qui a pour objectif d'apporter au repre- le neur potentiel non seulement une première approche financière le sur la faisabilité de l'opération, mais également de dresser la le photographie économique de l'entreprise cible et d'identifier les le différentes étapes pour mener à bien le projet.

En effet, selon la nature de l'activité et la forme de reprise (fond ou société), une acquisition nécessite une méthodologie spécifique qui faute d'être respectée, peut avoir des conséquences pour le repreneur.

Ainsi, à travers ce diagnostic les experts du Bde13 permettent au bénéficiaire d'évaluer concrètement l'intérêt économique de l'entreprise et de définir si le dossier nécessite de mener une investigation complète dans le cadre d'un audit financier et structurel.

Contact: Patrick C. Michel Tél. 04 42 24 15 09 patrick.michel@bde13.fr www.bde13.f



#### 10/7 : American Road ... UPE 13 Aix et Rock'n Roll

| L'Apéro d'été de l'UPE 13 Aix vous propose une virée américaine | | sur la mythique Route 66 en Harley ou en Camaro... Un avant- | | gout des vacances!

Au cours de la soirée, vous pourrez essayer les Harley du Milwaukee et les formes délicates de la Camaro Chevrolet sur le site exceptionnel de l'ENSOSP à Vitrolles.

Baladez-vous au coeur de l'exposition de Harley customisées par nos partenaires ou profitez des « Vieilles Américaines » et autres « Hots Rod » ou « Général Lee » pour un flashback dans les sixties.

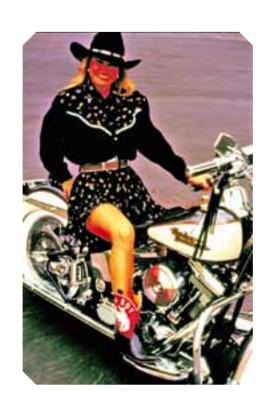
| Vous êtes fan de Harley ou de voiture américaine et vous en pos- | | sédez une (ou plusieurs) vous-même... Venez avec et participez | | à l'élection de la plus belle machine de la soirée!

Si vous faites partie de ces mordus du « way of life US », peut-être deviendrez-vous membre du *South Riders Business Club* que nous lancerons à cette occasion!

Les Sapeurs-Pompiers, qui nous accueillent, ne manqueront pas de vous présenter quelques-unes de leurs compétences... Aurezvous le cran de monter jusqu'en haut de l'échelle des pompiers?

Enfin, un concert de Rock'n Roll en plein air et un BBQ nous permettront de clôturer cette dernière soirée avant la rupture estivale!

Inscriptions: <u>upeaix@upe13.com</u> Contact: Michel Peytou







#### Associez votre entreprise à un projet de recherche médicale!

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour la Recherche Médicale est la seule organisation

caritative à soutenir la recherche publique dans tous les domaines de la santé. Elle permet chaque année le développement de plus de 750 recherches.

La Fondation vous offre la possibilité de financer les projets de recherche parmi les plus innovants, dans la région ou le domaine de votre choix.

En retour, la Fondation pour la Recherche Médicale :

- vous met en relation avec les chercheurs concernés,
- assure un suivi des recherches et vous informe sur les résultats obtenus.
- vous donne accès à ses comptes,
- fait connaître votre engagement auprès de publics ciblés et dans ses outils de communication.

Dans certains cas, elle peut proposer une problématique de recherche qui a un lien indirect avec l'activité de l'entreprise et peut être utile pour sa politique de communication.

La fondation vous offre d'autres possibilités comme :

Être partenaire dans un évènement organisé par le comité régional de la FRM.

Organiser une opération de stimulation interne par exemple une course à pied au sein de l'entreprise.

Outre les retombées en termes de notoriété, votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % de son don, dans la limite de 0,05 % de son chiffre d'affaires.

Contact et renseignements :

Claude Carriere, Président du Comité régional PACA 0687800723

paca@comité.frm.org ccarriere@wanadoo.fr

#### Un lieu de formation à Gardanne

Gardanne poursuit son investissement dans la formation comme vecteur de développement local et d'emploi, en donnant une nouvelle vocation à sa Maison de la Formation :

- Sensibiliser et orienter les actifs (en emploi ou non) et les chefs d'entreprises sur ces questions ;
- Accélérer l'accès à l'information ou à la structure pertinente en fonction de la demande de formation.

Pour plus de renseignements : **Cécile Valette** 

04 42 51 72 46

maison-formation@ville-gardanne.fr

# Un taxi à prix fixe pour vos trajets depuis et vers la gare TGV d'Aix-en-Provence

Le service SNCF Porte-à-porte, développé en partenariat avec les Radios taxis aixois, permet de réserver, en complément d'un voyage en TGV, un taxi à prix fixe pour aller ou revenir de la gare d'Aix-en-Provence TGV.

#### Avantages:

- Le taxi est réservé et prépayé : vous n'attendez pas et vous savez à l'avance combien vous payez.
- Votre taxi vous attend en cas de retard de votre train, sans supplément.
- Vos dépenses de transport sont maîtrisées. Les tarifs dépendent de la distance parcourue :

11,90 € de 0 à 5 km

21,90 € de 5 à 10 km (exemple : Aix TGV – La Duranne) 29,90 € de 10 à 17 km (exemple : Aix TGV - Aix-centre) tarif progressif au-delà de cette distance.

Une majoration de 30 % est appliquée pour les départs avant 7 h ou après 19 h, ainsi que le dimanche.

Contact:

sav@pap.sncf.com

#### Paper'Art Project: toute l'année 2013, l'art du papier dans tous ses états!



Le Groupement Unifié des Galeries Indépendantes (GUDGI), association qui fédère un grand nombre de galeries d'art d'Aix en Provence, un centre d'art, une école d'art et la maison Dora, vous propose toute l'année 2013, une suite de parcours thématiques accessibles à tous les publics.

Les œuvres exposées, au sein des galeries ou dans les sites partenaires, représentent la très large palette des expressions artistiques actuelles dont le papier est le matériau majeur.

Plus de 50 artistes actuels, français, méditerranéens et étrangers, participent à l'opération MP2013/GUDGI/PAPer'Art Project.
Paper'Art Project recherche des partenaires entreprises.

Contact : Odile Solomon – 06 52 75 83 68 odile.solomon@gmail.com

#### Le Contrat de Génération



Embaucher des jeunes, maintenir les salariés âgés dans l'emploi, transmettre les savoirs faire et les compétences sont les objectifs du Contrat de Génération (loi du 1er mars 2013).

Toute entreprise peut mobiliser ce contrat selon des modalités variant en fonction de l'effectif.

#### Entreprises et groupes de moins de 300 salariés :

- Une aide financière de 4 000 € par an pendant 3 ans est allouée pour l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans \* et le maintien en emploi d'un salarié âgé de 57 ans et plus \*\*.
- Une entreprise n'ayant pas actuellement de salarié « âgé » peut aussi bénéficier de l'aide si elle embauche une ou plusieurs personnes de 55 ans et plus (aide de 12 000 € sur 3 ans par binôme).
- L'employeur âgé de 57 ans et plus qui envisage de transmettre son entreprise peut également bénéficier de l'aide pendant 3 ans s'il embauche un jeune de moins de 26 ans en CDI.

#### • Entreprises et groupes de 300 salariés et plus :

Le dispositif ne prévoit pas d'aide financière, mais la négociation d'un accord d'entreprise avant le 30 septembre 2013 reprenant les enjeux du contrat de génération (valorisation et transmission des compétences des salariés âgés, intégration durable de jeunes). À défaut, l'entreprise sera assujettie à une pénalité financière. >>>

Quelles sont les conditions particulières pour bénéficier du contrat de génération?

- 1. Il ne faut pas avoir procédé à des licenciements pour motif économique ou à des ruptures conventionnelles sur les postes concernés et être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
- **2**. Pour les entreprises de 50 à 299 salariés, un accord collectif ou un plan d'actions est nécessaire.

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires? Consultez le site dédié <u>www.contrat-generation.gouv.fr</u> ou contactez directement votre agence Pôle Emploi au 3995 ou au 04.42.52.51.07

#### Votre adresse postale est-elle conforme? Le raccordement postal, au même titre que vos adresses électroniques et vos numéros de téléphone, doit être précis.

Quelle est votre bonne adresse? Une adresse conforme se présente obligatoirement sous la forme suivante, en 6 lignes :

**Ligne 1** : nom de la Société **Ligne 2** : escalier/étage

Ligne 3 : bâtiment et nom de la Résidence

Ligne 4: numéro et nom de voie, par exemple: 3, rue Paul Langevin

Ligne 5: lieu-dit

**Ligne 6**: code Postal et nom de la commune (Guide des communes de France édité par l'INSEE).

NB: les règles sont un peu différentes pour les entreprises sous contrat commercial avec La Poste pour des Courses de remise spéciale ou une Boite Postale (BP). On dit qu'elles ont un Courrier d'Entreprise à Distribution Exceptionnelle (CEDEX). Elles ne sont pas distribuées par le facteur traditionnel.

Quels sont les atouts d'une bonne adresse? Une adresse bien communiquée permet de se faire bien référencer, d'être facilement localisable, et de recevoir tout son courrier dans les meilleures conditions.

Quels sont les secrets d'un bon raccordement postal? Ils sont basiques. Avoir une boîte aux lettres normalisée, indiquer clairement son nom sur sa boîte, vérifier que le nom correspond à celui figurant sur la sonnette, s'assurer que l'immeuble est accessible par un badge Vigik ou un passe toute la journée.

#### Vous avez des Questions?

#### martine1.marchand@laposte.fr

Vous souhaitez une étude pour un contrat de remise précoce ou une BP (mise à disposition à 8 h 15) ou une collecte à domicile?

#### frederique.gioani@laposte.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

#### Plateforme de Préparation et de Distribution du Courrier

30, rue Jean de Guiramand BP 40230

13 796 Aix-en-Provence Cedex 3





<sup>\*</sup> ou moins de 30 ans pour les travailleurs reconnus handicapés.

<sup>\*\*</sup> ou de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé ou s'il s'agit d'une nouvelle embauche.



#### Ligne 4 - Val Saint-André – Pôle d'activités

Fréquence du lundi au samedi : 15 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses de 6 h à 21 h 30. La ligne 4 offre la liaison directe des quartiers est et sud d'Aix-en-Provence (Val Saint-André – St Jérôme – Pigonnet – La Parade) avec le Pôle d'Activités.

#### Ligne 15 - Aix-en-Provence - Pôle d'Activités

Fréquence du lundi au samedi : 15 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses, de 5 h 45 à 20 h 30, fréquences valables toute l'année. Les services spéciaux au départ de la Mayanelle (4 h 35 - 5 h 05 et 5 h 35, du lundi au samedi sont maintenus. La ligne 15 effectue la liaison entre Aix-en-Provence et le Pôle d'Activités, elle est expresse, emprunte l'autoroute et offre un accès wifi gratuit à tous les voyageurs.

#### Ligne 18 - Rotonde poste – Duranne École

Fréquence du lundi au samedi : 30 minutes toute la journée de 6 h à 20 h 30. La ligne 18 relie par autoroute le centre d'Aix-en-Provence à la Duranne École.

#### Ligne 20 - Gare Routière El Sadate - Pôle d'Activités

Fréquence du lundi au samedi : 60 minutes toute la journée de 7 h à 20 h 30. La ligne 20 permet aux salariés habitant les quartiers ouest d'Aix-en-Provence de relier le Pôle d'Activités sans avoir à passer par le centre-ville. La ligne 20 sera prolongée à compter du 26 août 2013 jusqu'à Équilles!

Avec les lignes 15 - 4 et 20, un bus toutes les 7 minutes en heure de pointe.

Avec les lignes 15 (Duranne école) et 18, un bus toutes les 12 minutes en heure de pointe.

#### Ligne 53 – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Marseille Saint Charles

Fréquence du lundi au vendredi de 6 h à 20 h 15 : 15 minutes en heures de pointe et ensuite toutes les heures. Tarification CPA, soit 1 € le voyage entre Bouc-Bel-Air (La Malle) — Arbois

À noter : depuis le 1<sup>er</sup> mai, les services directs en bus entre Marseille et le Pôle d'Activités ont été renforcés.

Vos déplacements sont par ailleurs facilités avec la carte unique de transport en bus *TICKETREIZE*, qui vous permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transport public du département, dont le réseau Aix en Bus desservant le Pôle d'Activités d'Aix.

#### Ligne 101 - Pertuis direct – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Fréquence du lundi au vendredi de 7 h à 9 h 30 et 16 h à 19 h : 30 minutes uniquement en heures de pointe

# Ligne 161 - Trets - Peynier - Rousset ZI - Fuveau - Meyreuil - Gardanne SNCF - Pôle d'Activités d'Aix Fréquence du lundi au vendredi de 7 h à 9 h 30 et 16 h à 19 h : 30 minutes uniquement en heures de pointe

#### Ligne 200 - Cabriès - Aix via - Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Fréquence du lundi au vendredi de 7 h à 20 h : toutes les heures

#### Ligne 210 - Vitrolles – Aix via – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Fréquence du lundi au vendredi de 6 h à 20 h 30 : 30 minutes uniquement en heures de pointe

#### Ligne 241 - Lambesc - St Cannat - Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Fréquence du lundi au vendredi de 7 h à 9 h 30 et 16 h à 19 h : 30 minutes uniquement en heures de pointe



## Parcs relais

Situés sur les principales entrées de ville, les parcs relais, sécurisés et gardiennés sont combinés à des lignes de bus vers le centre-ville fréquentes et gratuites pour le conducteur et ses passagers. Ils offrent de nombreux avantages :

#### Covoiturage



en remettant autant de titres de transport gratuits sur le réseau Aix en Bus qu'il y a de passagers dans le véhicule, le covoiturage est largement favorisé. En plus, les Parcs Relais sont gratuits pour les clients inscrits auprès de ACA Covoiturage et qui pratiquent le covoiturage. <a href="www.autoclubaix.com">www.autoclubaix.com</a>. Code inscription pour le pôle d'activités: "MOBIPOLE13"

#### Bus gratuit

un forfait journée valable le jour du stationnement pour des trajets illimités sur le réseau Aix-en-Bus est remis gratuitement au conducteur et à l'ensemble de ses passagers.

#### Ligne 40 - Pôle d'activités d'Aix-en-Pce - TGV - Aéroport

· Vous partez du pôle d'activités

Réservez votre car en téléphonant au moins 2 heures à l'avance le jour même au n° :  $04\,42\,93\,59\,13$ 

Du lundi au vendredi de 6 h à 19 h 30 et du samedi au dimanche de 11 h à 18 h.

• Vous partez de l'Aéroport Marseille Provence ou de la Gare d'Aix-TGV, vers le pôle d'activités l'arrêt s'effectue sur simple demande auprès du conducteur. Arrêts desservis à la demande.



# Brèves • • •

#### **Navette Live**



Du mardi au vendredi de 20 h à 4 h 15 Adhésion annuelle : 15 € (gratuité des trajets).

#### Infoline: 06 24 10 00 20

La Navette Live est un service de mobilité nocturne qui assure les déplacements du centre-ville d'Aixen-Provence à domicile en aller/retour sur simple appel. L'accès est gratuit sur présentation de la carte d'adhérent : la "carte Live". Cette action est soutenue par la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional Paca et le Conseil Général 13.

#### La 6<sup>e</sup> édition du Gala de la Croix-Rouge de Marseille

se déroulera le jeudi 26 septembre 2013, au Palais du Pharo à Marseille. Cette grande soirée caritative a rassemblé en 2012 près de 500 personnes. Elle permet à la Croix-Rouge de récolter des fonds pour ses actions.

#### Contact:

mc.croixrouge@gmail.com 06 15 09 82 36



## Club entreprises • • •

#### 16 mai 2013

#### Inauguration du Parc d'exposition des Piscines Jacques Brens

Retour en images sur une soirée conviviale et chaleureuse, malgré le temps maussade, organisée avec le Club entreprises autour des piscines Jacques Brens.

Créée en 1965, plusieurs fois médaillée, l'entreprise familiale est installée sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence depuis 32 ans. L'entreprise réalise tous types de piscines en béton armé projeté (contemporaines, classiques, exotiques, naturelles, etc.), de la conception à la mise en eau et propose également des produits d'entretien et autres accessoires.

Piscines Jacques Brens
1160, rue André Ampère
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
04 42 24 44 10
bureau.aix@jacquesbrens.fr









• Jean Philippe, Sophie, Nina et Jacques Brens





• Gand choix de produits d'entretien, pièces détachées et matériel de piscine à des prix compétitifs

#### Dans l'œil du viseur Carton rouge







# Gros plan

Par Béatrice **Somville** Photos : Légend'aire

# Légend'aire

# un concept qui mise à la fois sur le service et sur l'émerveillement des enfants



Riche d'un solide parcours professionnel auprès de grands groupes comme Roularta, Hertz, Accor..., pour lesquels elle a assuré le lancement de différents produits, Brigitte Léonardi a plus de cinquante ans, lorsqu'elle se lance dans l'aventure de Légend'aire. Quand cette battante décide de créer sa propre entreprise, elle fonce et s'offre carrément le plus grand parc couvert d'attractions, pour enfants, de France en s'installant sur 2 600 m<sup>2</sup> quand la moyenne des structures du même type oscille entre 500 et 1 500 m<sup>2</sup>!

nconscience? Courage? Les deux, confie-t-elle, car la partie se jouant dans le Sud et de surcroit sur le Pôle, où le parc est peu visible, le pari était de taille même pour une professionnelle rompue à toutes les techniques du marketing.

Mais l'espace n'est pas le seul critère sur lequel a misé le chef d'entreprise poursedifférencier de la concurrence. Si la sécurité et l'hygiène restent ses « incontournables », son vrai cheval de bataille, c'est l'innovation. Une innovation qu'elle cultive tout azimut tant pour son jeune public – les 4 à 12 ans- que pour les adultes qui les accompagnent.

Toujours à l'affut des nouveautés susceptibles d'émerveiller les enfants, elle arpente depuis 2009, date de la création de légendaire, tous les grands salons internationaux du jeu. Ainsi le centre devrait se voir prochainement doté de deux nouvelles attractions : un vaste aquarium dans lequel les enfants pourront changer la couleur des bulles et un éléphant, conçu expressément pour Légend'aire par Oliver Rupert, créateur berlinois de centres et de jeux pour enfants. Un éléphant que les enfants pourront nourrir afin d'observer le cycle de la digestion des aliments jusqu'à leur sortie! Effet garanti auprès des petits...

En attendant, elle vient d'investir près de 70 000 € pour répondre aux nouvelles normes de sécurité en doublant tous ses jeux d'un filet à petites mailles. « En tant que présidente de Space, syndicat des parcs couverts pour enfants — un poste qu'elle occupe depuis septembre).

Je me dois d'être irréprochable explique Brigitte Léonardi, rappelant "tous les directeurs de parcs viennent nous voir."

Désormais seule aux manettes, depuis la séparation intervenue il y a quelques mois avec son ancien associé, Brigitte Léonardi met les bouchées doubles pour donner du souffle à son parc qui, dit-elle, constitue carrément pour certaines familles une alternative aux vacances. Legend'aire accueille 60 000 enfants par an, un public auguel il faut ajouter les parents ou grands-parents qui ne paient pas l'entrée – 9 € en moyennemais consomment généralement les produits proposés par le snack. "Depuis le départ, Je reste fidèle à ma ligne directrice qui consiste à essayer de répondre au mieux aux attentes des enfants et des adultes. Des adultes très chouchoutés qui disposent d'un espace zen équipé... tant pour le repos — canapés, magazines — que pour le travail, grâce à une connexion wifi! De quoi déculpabiliser les plus réticents.

Depuis un mois, avec le lancement de "Livres en ballade" les adultes disposent désormais d'une bibliothèque alimentée via un système d'échange. Une formule qui fonctionne bien.

Si 2012 a été une année difficile, le chiffre d'affaires a quand même atteint 780 000 €, de quoi être à l'équilibre.

Les projets ne manquent pas et parmi eux celui de créer un second parc que Brigitte Léonardi rêve d'implanter dans un endroit verdoyant. Gageons qu'elle y arrivera!



• Légend'aire Le Parc aux 1000 Lutins 405, rue Gustave Eiffel 06 33 09 19 99 jean-paul@leonardi.fr















PA 52 • juin 2013 • p 31

#### Billet d'humeur

Par Bruno Jullien

# Simplifier oui, mais demain...

"Dès aujourd'hui, nous décidons la suppression de l'obligation de rendre publics les comptes pour 1,4 million de TPE, une charge inutile. Le choc de simplification est engagé." Promet Jean-Marc Ayrault

Hollande a annoncé un choc de simplification pour essayer de relancer la croissance. « Aujourd'hui, une entreprise est obligée d'envoyer 3 000 informapoursuit en promettant « Demain il faut réduire deux fois, trois fois ce chiffre ».

bonne mine.

On ne peut que se réjouir de savoir qu'autant **TPE** pourront consacrer leur énergie à autre chose qu'à établir des déclarations telles que celle-ci. Un gain de temps précieux qui permettra aux chefs d'entreprise de remplir d'autres formulaires demandés en l'absence de déclaration officielle, par les banquiers, les clients et les fournisseurs qui désireront savoir s'ils peuvent faire confiance au travers des chiffres à votre apparente

Il est vrai que face à l'inflation normative, à la force d'inertie et aux freins de la bureaucratie le gisement de réformes est presque inépuisable.

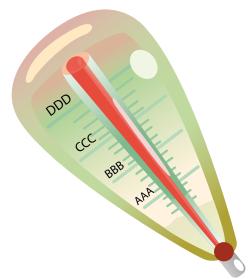
Mais comment des mondes aussi différents que l'Administration, le politique et celui de l'entreprise peuvent-ils se comprendre et se retrouver? Des stages croisés où chacun pourra saisir les difficultés de l'autre? Pourquoi pas! On demande bien aux élèves de troisième d'aller découvrir le monde de l'entreprise.

Le locataire de l'hôtel Matignon devra au plus vite engager les autres électrochocs : ceux de la responsabilité, de la stabilité et de la cohérence avant que tout le tissu économique ne se délite irrémédiablement.

## D'ac pas d'ac



marinella.giovanni@orange.fr



# LA DICTATURE DU THERMOMÈTRE

À l'heure de la recherche frénétique de responsable et de la démocratie pour tous, il est temps d'abattre la dictature du thermomètre, ce phénomène digne de l'inquisition qui déjà nous soumettait à la question

Je pense aux agences de notation, aux chiffres et aux comptes à qui ont ferait dire n'importe quoi. Le problème c'est la note et non la maladie. Ce qui est grave c'est la perte d'un point et non le chemin à parcourir encore.

Ainsi en est-il des indices qui baissent et non de la satisfaction en berne

Et si les sondages ne sont pas bons, est ce à cause des mauvaises notes reçues à l'école?

Je crois qu'il est temps de déposer un bilan sur la tombe d'un patron inconnu d'une société à irresponsabilité limitée.

Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément. Albert Einstein

#### Brèves • •

#### CFC Alternance Formation et Métier Spécialiste de la formation continue et des formations sur mesure.

#### Établissement labélisé Campus pro

Notre siège est situé à Châteauneuf-les-Martigues et nous disposons de 14 plateaux techniques. Notre implantation s'étend de La Ciotat à Lézignan-Corbières, de Marseille à Forcalquier, et sur Aix-en-Provence. Spécialistes de la formation continue, nous œuvrons pour aider chaque salarié, étudiant ou demandeur d'emploi à se professionnaliser, monter en compétence ou se reclasser. Spécialiste en recrutement tous profils, conseil (aide à la réalisation des documents uniques...) et ingénierie de formation (réponses spécifiques aux besoins de formation, conception de référentiel à la commande, pédagogie différenciée...), nous saurons vous soutenir et vous proposer des réponses.

N'hésitez pas à nous solliciter :
<a href="mailto:cfcfm@formationmetier.fr">cfcfm@formationmetier.fr</a>
04 42 76 20 43
Paul-Henri Bascio
Directeur CFC Alternance, Formation Continue





# anova

# La sécurité électronique sur mesure





Installés depuis 1983 sur le pôle d'Aix, Guillaume et Jean-Pierre Kechissoglou développent leurs métiers dans le domaine de la sécurité électronique et proposent : des études techniques sur site, des concepts adaptés à vos besoins, un service technique de qualité et des partenaires d'expérience.



380, rue Claude Nicolas Ledoux - pôle d'activités d'Aix-les-Milles - 13 854 Aix-en-Provence cedex 3 04 42 58 16 87 - contact@anova-securite.com - www.anova-securite.com





Giovanni Marinella Expert comptable Commissaire aux comptes mgec.aix@free.



François Pognon Expert de Francis Weber au diner de c



# Entretien sur des lois au coin du mois de mai

**GM** — François, votre expertise avait impressionné Francis Weber au point de vous faire intervenir souvent sur de nombreux sujets, alors pourquoi pas, parlons de fiscalité... ou de social : ça passionne, ainsi la loi de sécurisation de l'emploi, définitivement adoptée le 14 mai 2013, ramène le délai de prescription de l'action en paiement des salaires de 5 à 3 ans.

**FP** — Ça peut diminuer l'importance d'un contentieux, mais pas sa possibilité, en général assez proche du départ de l'entreprise.

**GM** — Le feuilleton judiciaire de l'émission « L'île de la tentation » se poursuit. Par un arrêt rendu le 24 avril 2013, la Cour de cassation a statué sur le sort des contrats de 53 participants ou « tentateurs » des saisons diffusées entre 2003 et 2007. La Cour de cassation devait, une nouvelle fois, se prononcer sur la requalification des contrats des participants en contrats de travail. Comme dans ses décisions précédentes elle rappelle que l'existence d'un contrat de travail ne dépend pas de la qualification donnée au contrat par les parties. Les participants étant placés dans un état de subordination et effectuant une prestation de travail. Même scénario, même sentence : ils étaient bien salariés, titulaires de contrats de travail. C'est une autre question juridique qui vient renouveler le feuilleton judiciaire. En effet, les participants réclamaient également la reconnaissance de la qualité d'artiste-interprète et donc le bénéfice des avantages conventionnels correspondants.

La Cour de cassation estime que les participants n'avaient ni rôle à jouer ni texte à dire, et que le caractère artificiel des situations dans lesquelles ils avaient été placés ne suffisait pas à leur donner la qualité d'acteur. Elle leur refuse donc la qualité d'artiste-interprète et, en conséquence, le bénéfice des avantages pécuniaires attachés à cette qualité.

**FP** — Au terme de leur épopée télévisuelle et judiciaire, les participants ont obtenu la qualité de salarié, ce ne sont pas encore des artistes... Ce type de requalification attend les amateurs de recours aux autos entrepreneurs, ces apprentis patrons, mais pseudo salariés.

**GM** — Lorsqu'un salarié a été déclaré inapte à son poste et qu'il n'est ni reclassé ni licencié dans le délai d'un mois suivant l'examen médical de reprise, l'employeur doit reprendre le paiement du salaire.

**FP** — En somme, l'employeur doit faire comme si le salarié venait travailler au poste qu'il occupait avant l'avis d'inaptitude. Que faire de lui?

**GM** — Pour calculer les commissions dues à son agent commercial, une société avait déduit du montant des ventes encaissées auprès des clients les bonifications que la société accordait à ses clients en fin d'année.

**FP** — L'agent commercial a donc réclamé et obtenu en justice le paiement de sommes correspondant notamment à un rappel de commissions. Pas de RFA pour les commissions.

**GM** — Une société de déménagement avait embauché un salarié sur la base d'un contrat de travail qui prévoyait que l'intéressé disposait du permis de conduire. Or, un mois un plus tard, l'employeur avait découvert que le salarié n'avait pas le permis, puisque le salarié ne pouvait pas conduire de camion, il l'avait rétrogradé d'autorité à la fonction d'aidedéménageur, avec la rémunération correspondant à cet emploi.

**FP** — Un an plus tard, le salarié avait saisi le conseil de prud'hommes en invoquant, entre autres, griefs, la modification de son contrat de travail. La Cour de cassation lui a donné raison. En effet, la mauvaise foi du salarié lors de la conclusion du contrat de travail ne permet pas de lui imposer la modification de ce contrat, notamment en ce qui concerne la qualification et la rémunération convenues. Le salarié avait donc droit à des rappels de salaire, ainsi qu'à des dommages et intérêts.

#### Bien mal acquis semble profiter

**GM** — Lorsqu'un salarié est déclaré inapte à tenir son emploi, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, l'employeur doit, avant tout éventuel licenciement, lui proposer un autre emploi approprié à ses capacités. Avant de faire une telle proposition, il lui faut recueillir l'avis des délégués du personnel.

**FP** — En l'absence de délégués du personnel, l'employeur doit pouvoir justifier d'un procès-verbal de carence à l'issue du second tour des élections professionnelles et d'en avoir adressé une copie à l'inspecteur du travail.

Que faire ce ceux qui ne peuvent plus rien faire?



**GM** — À compter de l'imposition des revenus de 2012, déclarés en 2013, le contribuable n'est plus tenu de joindre les pièces justificatives à la déclaration des revenus.

**FP** — Il doit toutefois les conserver afin d'être en mesure de les communiquer à l'administration si celle-ci le demande, et elle le fera... Après.

**GM** — Un employeur avait réglé les contraventions d'un salarié, liées aux infractions routières commises lors de la conduite du véhicule professionnel mis à sa disposition. Il entendait en être remboursé. Cet argument est rejeté par la Cour de cassation, qui rappelle que toute retenue sur salaire visant à obtenir le remboursement de contraventions afférentes à un véhicule professionnel mis au service du salarié est illégale.

**FP** — L'employeur n'est absolument pas tenu de prendre en charge les contraventions et amendes liées au véhicule professionnel. Il peut ainsi fournir aux autorités des éléments permettant d'identifier le véritable auteur de l'excès de vitesse par exemple.

#### Donc il faudrait dénoncer!

**GM** — La mention intentionnelle, sur un bulletin de salaire, d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué constitue l'infraction de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

**FP** — Eh oui, le caractère intentionnel était rapporté par le fait que l'employeur avait fait sciemment travailler le salarié au-delà de la durée légale du travail sans le rémunérer de l'intégralité de ses heures.

#### Travail illégal, mais payé, c'est moderne

**GM** — L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Cette loi aura aussi quelques conséquences sur la paye. En effet, le Code civil pose désormais pour principe que le mariage ou la filiation adoptive entraîne les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois, que les époux ou parents soient de sexes différents ou de même sexe.

**FP** — Cette seule règle institue un principe général d'égalité de traitement pour toute la législation et l'ensemble des codes, y inclut donc le Code du travail. Dès lors, les congés ouverts aux conjoints ou parents vaudront aussi pour les couples de même sexe (mari, femme, veuf, veuve, père, mère, etc.). Il faudra donc accorder d'éventuels droits conventionnels ou résultants d'un usage liés au mariage ou à l'adoption; sans discrimination, aux couples mariés de même sexe ou non. Il pourra s'agir par exemple de primes de mariage, ou des congés divers pour le mariage d'un salarié.

#### Une loi pas économe

**GM** — Le champ du forfait social a été étendu aux indemnités de rupture conventionnelle versées à partir du 1er janvier 2013.

**FP** — Les employeurs sont ainsi redevables du forfait social au taux de 20 % sur la fraction de ces indemnités exonérée de cotisations de sécurité sociale.

#### Se mettre d'accord coute plus cher

**GM** — Depuis le 01.01.2013, les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à raison des rémunérations qu'elles versent à leurs salariés au cours de l'année civile. Il se calcule sur les rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC.

**FP** — Mais pas la rémunération des travailleurs indépendants (exploitants individuels ou gérant TNS) qui, par hypothèse, est représentée par le bénéfice même réalisé par l'entreprise (BIC, BNC ou BA) ce n'est pas à prendre en compte dans le calcul du CICE.

# Comme pour le RSI, plus cher en 2013, ça rappelle au petit patron qu'on ne l'aime pas, c'est un pestiféré du droit

**GM** — Pour la détermination des revenus fonciers, correspondent à des dépenses de reconstruction non déductibles les travaux ayant pour objet la transformation de combles en locaux d'habitation.

**FP** — C'est... un comble, pourtant il vaut mieux faire du neuf avec du vieux.

**GM** — Un licenciement économique doit résulter d'une suppression d'emploi, d'une transformation d'emploi ou d'une modification d'un élément essentiel du contrat de travail de son emploi refusé par le salarié. Ces trois hypothèses doivent être consécutives à des difficultés économiques, des mutations technologiques, une réorganisation visant à sauvegarder la compétitivité ou une cessation d'activité. S'agissant d'une mutation technologique, celle-ci constitue une cause de licenciement qui se suffit, en principe, à elle-même.

**FP** — Même si le motif économique invoqué n'est pas contestable, le licenciement économique n'a de cause réelle et sérieuse que si l'employeur s'est trouvé dans l'impossibilité de reclasser le salarié.

#### Et le tribunal usuel tranchera

**GM**: j'invite donc nos lecteurs à convier leur expert-comptable assez souvent... À diner!

# SAPS votre partenaire sécurité sur le Pôle d'Aix

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.



Pour le compte de l'Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, SAPS assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules d'intervention.

Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **Ci2t** (certifié APSAD



type P3).
C'est l'assurance pour
nos clients d'un délai
d'intervention très rapide lors
d'un déclenchement d'alarme.





0825 801 833

24 h/24

www.saps13.fr

Numéro d'autorisation provisoire CNAPS 013-2012-04-04-007280-01. Article n°612-14 du Code de la Sécurité Intérieure : l'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.





d'Aix-en-Provence

www.entreprises-aix.com

#### Directeur de la publication

Philippe de Saintdo

#### Responsable de la rédaction

Patricia Marcellet.

Comité de rédaction

#### Bruno Deleage, Jacques Ferran, Nicolas Desanti Maurice Farine, Bernard Figuière, Bruno Jullien,

Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet, Clément Leydet.

#### Ont collaboré à ce numéro

Béatrice Somville, Ingrid Cappoen, Sergio Fumelli, Corinne Duquenne.

#### Photos et illustrations ©

A. Tarditi, iStockPhoto, J. Rasse, Adobe, StockByte, Corel, Fotolia, Pixtal, PhotoDisc, DigitalVision, John Fox, Ingram, B. Jullien, Dora Cardoni, X.

#### Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66

www.entreprises-aix.com contact@entreprises-aix.com

**Chargé d'édition :** Carrefour d'Entreprises - Aix **Impression :** Pure Impression



Distribution gratuite

Dépôt légal : 2e trimestre 2013 - ISSN 1161-725 X



Maison des Entreprises 45, rue Frédéric Joliot 13 852 Aix-en-Provence Cedex 3



Rue Guillaume du Vair - BP 60 13545 Aix-en-Provence Cedex 4 Avec le soutien de :

